

**Rapport de la commission technique chargée de l'étude pour la demande de crédit de frs
116'000.- pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à
Cotterd et au chemin de Bellevaux à Chabrey,
Préavis municipal N° 2019/03**

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission composée de Messieurs Christophe Tombez, Pierre-André Christinat et Madame Sabine Thierrin s'est réunie le 15 avril 2019 pour étudier le préavis. Monsieur Blaise Gaillet, Municipal responsable du dossier, également présent, nous a fourni des explications et nous le remercions. Suite aux discussions, la Commission s'est à nouveau réunie en date du 23 avril 2019.

Il ressort de nos discussions que la pose des luminaires s'avère nécessaire pour tous les endroits présentés. L'étape numéro trois peut paraître superflue mais après discussion autour de la pollution lumineuse, de l'écologie et des coûts engendrés, le fait de mettre un détecteur se montre être un bon compromis pour la sécurité des écoliers et des piétons.

Cependant la Commission déplore les points suivants :

- Le projet tel que présenté n'est qu'une estimation et non une offre devisée.
- Les offres nécessitent d'être mises en concurrence.
- Les dates des offres des différentes étapes sont distantes de plusieurs années (2017 à aujourd'hui).
- Ces 4 étapes auraient dû être regroupées afin de bénéficier d'un rabais et d'éliminer les coûts comptés à double (*Par ex. installation de chantier comptée 2 fois à Cotterd*).
- Une réserve pour divers et imprévu de frs 21'262.05 soit 18,33% nous paraît disproportionnée.

La Commission suggère de revoir le projet en tenant compte des points cités précédemment. De plus, la densification des habitations relevée par la municipalité demanderait une analyse globale des besoins de la commune. (*À titre d'exemple, le projet ne contient pas d'offre pour le chemin des marguerites qui est un prolongement du chemin de Bellevaux à Chabrey (environ 3 lampadaires).*)

Pour conclure, au vu de l'approximation des chiffres présentés, nous proposons au conseil de refuser le préavis tel que présenté et de demander à la municipalité un nouveau projet.

Pour la commission :

Christophe Tombez

Pierre-André Christinat

Sabine Thierrin

Salavaux, le 23 avril 2019